

NOTE SUR LES OBJECTIFS EN TERMES DE PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE (PEE)

PREAMBULE

Le présent document présente des objectifs en matière de performances énergétique et environnementale afin de favoriser le développement d'un projet « durable ».

Ces objectifs s'apparentent à des lignes directrices devant forcément être adaptées à l'échelle et aux spécificités de tout projet. Leur prise en compte doit s'effectuer selon une vision holistique, fine et cohérente : il s'agit moins d'une « checklist » garantissant la durabilité d'un projet que d'une série d'outils et d'enjeux à intégrer dans la réflexion.

Ces dispositions ne constituent en aucun cas des conditions de régularité de l'offre. Les offres ne seront pas rejetées en cas de dérogation aux présentes dispositions. Néanmoins, l'intégration de ces objectifs sera appréciée dans l'évaluation de l'offre et au cours de l'exécution de la mission.

INTRODUCTION AUX PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le champ lexical de la « durabilité » s'apparente de nos jours à une nébuleuse de concepts, principes, mots-clefs et autres labels. Cette multiplicité peut rapidement devenir contre-productive dans la mesure où de mêmes expressions (développement durable, bioclimatique, économie circulaire, etc.) peuvent renvoyer à des pratiques et attitudes très différentes, en particulier lorsqu'il s'agit de projets d'architecture, d'aménagements urbains ou paysagers.

En conséquence, une certaine distance critique à l'égard de la problématique de la durabilité se doit d'être conservée. Les enjeux et méthodes couverts par cette question sont en constante évolution ; chaque projet doit aussi être vu comme l'occasion de réévaluer et ré-éprouver les acquis en la matière.

Compte-tenu des problèmes évoqués ci-dessus, il semble nécessaire d'établir un vocabulaire commun à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Par « Performances énergétique et environnementale » (PEE) on entend donc ici les orientations et caractéristiques d'un projet à l'égard de ses « effets » sur son « environnement ».

Les effets en question se déclinent en différents aspects touchant aux ressources énergétiques, matérielles et même sociales auxquelles toute intervention bâtie, quelle que soit son échelle, fait appel au cours de sa construction, le long de son cycle de vie et lors de son éventuelle démolition.

De la même manière l'environnement doit être compris dans son sens littéral, renvoyant au lieu dans lequel s'inscrit un projet (c'est l'« environnement » du projet). Il renvoie aussi à l'écosystème général au sein duquel cette intervention s'intègre, s'appréhendant à une échelle bien plus large et sur temporalité bien plus longue (c'est l'« Environnement » tout court).

Partant de cette approche, la présente note a été construite au départ de quatre grands aspects par rapport auxquels les PEE d'un projet peuvent être appréhendées :

- **ÉCOCONSTRUCTION** : cette notion renvoie à un processus de construction globalement respectueux de l'environnement tout au long du cycle de vie d'un bâtiment. Cela comprend la relation du projet à son environnement proche comme son impact sur l'environnement lointain, sa contribution à la biodiversité, le choix des matériaux et procédés constructifs, jusqu'à la gestion des chantiers de construction et de rénovation, transformation, démolition éventuelles ;
- **CONFORT ET SANTE DES OCCUPANTS** : il faut comprendre ici tout ce qui renvoie aux interactions concrètes du projet avec ses habitants, tant dans la préservation de leur santé qu'au regard de leur confort. Les efforts pour les économies d'énergie ne doivent, en effet, pas aller à l'encontre

de la qualité de vie des occupants par la mise en place de dispositifs excessivement contraignants ;

- **DIMENSION SOCIO-ECONOMIQUE** : par l'intervention sur un territoire qu'un projet implique et par la mobilisation des ressources humaines et matérielles qu'il requiert, la problématique des PEE acquiert également une dimension socio-économique. Celle-ci touche notamment à l'environnement social dans lequel s'inscrit un projet et aux modèles socio-économiques qu'il incite ou promeut (dans son usage et sa construction) ;
- **ÉCO-GESTION** : les PEE peuvent également être appréhendées à l'aune de la gestion quotidienne d'un projet. Cette gestion s'exerce vis-à-vis des ressources (gestion de l'eau), des nuisances (gestion des déchets), de l'entretien (gestion de la maintenance), ou encore des flux générés (gestion de la mobilité).

Outre l'établissement d'un vocabulaire commun, il est nécessaire de donner les principales orientations des PEE à atteindre par les bureaux d'études, tout en laissant une certaine liberté dans le choix des moyens de mise en œuvre. Il s'agit de fixer l'horizon d'attente sur base duquel s'effectuera le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.

Dans le cas présent, **les grandes orientations sont** :

- Privilégier une autonomie maximale en matière d'énergie au travers de la configuration spatiale (limitation des besoins, limitation des technologies énergivores, réduction des coûts de consommation) ;
- Construire un lieu sain pour l'homme et l'environnement (limitation des polluants et déchets, limitation des nuisances sonores et visuelles, équilibre entre confort d'habiter et ses conséquences énergétiques, etc.) ;
- Faciliter au maximum l'entretien et l'exploitation à long terme du projet (réduction des coûts, de la fréquence de réfection, etc.) ;
- Anticiper au maximum le cycle de vie du projet (capacité de réaffectation ultérieure, possibilité d'inscription dans le circuit de réemploi des matériaux, etc.) ;
- Identifier et prévenir au maximum les problématiques et conséquences socio-économique du projet (contexte socio-économique du lieu, filières et circuits encouragés par les procédés de constructions, etc.) ;
- Respecter les normes en vigueur (un rapport de conformité de respect des normes - PEB, acoustique, environnement - sera envoyé au maître d'ouvrage en fin de chantier), le cas échéant viser des PEE supérieures si pertinent ;

Les auteurs de projet sont libres de partager leurs réflexions et approches en matière de PEE, d'apporter des perspectives complémentaires ou différentes, pour peu qu'ils n'aillent pas à l'encontre des grandes orientations présentées ci-dessus.

On retrouvera dans la suite de la note, sous forme de simple liste, la déclinaison de ces orientations en objectifs plus concrets et plus précis.

ÉCOCONSTRUCTION

1. Intégration de l'intervention dans son contexte

Performances à atteindre :

- Utilisation des opportunités offertes par le voisinage et le site pour favoriser et améliorer le cadre de vie du projet et de son contexte ;
- Exploitation des avantages et inconvénients du terrain en limitant les interventions lourdes (remblais, décaissé, etc.) ;
- Insertion de l'intervention dans son environnement en réalisant des études préalables (organisation du terrain préalable au projet, traitement des espaces extérieurs et intermédiaires, etc.) ;
- analyse du niveau de pollution et apport de solutions de dépollution (notamment en cas de friches industrielles) ;
- Réduction des risques de nuisances entre l'intervention et son environnement ;
- Repérage des sources de bruit extérieures et mise en place d'une isolation acoustique satisfaisante ;

2. Biodiversité

Performances à atteindre :

- Végétalisation maximale et perméabilisation des sols (parkings, abords) ;
- Usage de plantations indigènes, absence de plantes invasives ;
- Préservation au maximum des végétaux présents sur le site et mise en œuvre de mesures compensatoires en cas de modification du patrimoine végétal existant ;
- Diversification des surfaces favorables à la biodiversité (haies, fossés, surfaces inondables, zone de recul, talus...) et contribuant à la valorisation de l'écosystème (faune et flore) ;
- Adoption des principes de gestion différenciée ;
- Lorsque le projet intègre des toitures à faible pente, 15% des surfaces de toitures végétalisées sont proposés (entretien et accès aux toitures à étudier en conséquence) ;

3. Choix des matériaux et procédés de construction

Performances à atteindre :

- adaptabilité des lieux aménagés pour des futurs changements d'exploitations ou d'occupation en facilitant les rénovations ou les transformations éventuelles ;
- Utilisation de procédés de construction sains pour l'homme et respectueux de l'environnement, facilitant le recyclage des éléments et favorisant la déconstruction plutôt que la démolition ;
- Utilisation de matériaux sains et naturels, facilement recyclables ou pouvant intégrer un circuit de réemploi, provenant de ressources renouvelables et/ou éco-gérées, issus de filière courtes (locales ou régionales), dont l'énergie grise est faible ;
- En cas de construction en bois, usage des essences indigènes, bois labellisés (FSC, PEFC, etc.) ;
- Exclusion des produits contenant :
 - des fibres bio-persistantes (laine de roche, laine de verre, etc.) ;
 - du formaldéhyde ;
 - des biocides, fongicides, pesticides ;
 - des solvants synthétiques (type CDV et autres) ;

- des métaux lourds ;
- des chlorofluorocarbures/CFC (notamment présent dans certains isolants ainsi que dans les équipements produisant du froid, les aérosols et les solvants)
- Exclusion des produits issus de la pétrochimie (PVC, etc.), sauf le polypropylène et le polyéthylène,

4. Chantier à faible impact environnemental

Performances à atteindre:

- Limitation des évacuations des terres et si impossible mise en œuvre d'un déplacement strictement local ;
- Conservation des terres arables ;
- Installation de chantier préconisant le tri des déchets ainsi que leur évacuation en centre de revalorisation ou décharge suivant les recommandations du guide des déchets MARCO (Management des risques environnementaux dans les métiers de la construction) ;
- Diminution maximale des nuisances sonores, de la pollution de l'eau et des sols ;
- Réduction de la consommation d'énergie et d'eau ;
- Mise en place de techniques de constructions simples limitant les transformations sur site ;

CONFORT ET SANTE DES OCCUPANTS

5. Confort général dans les espaces ouverts

Réflexion demandée au sujet de :

- L'ensoleillement ;
- L'éclairage ;
- Les mouvements d'air ;
- Le revêtement des sols ;
- Le mobilier urbain ;
- Les nuisances sonores (confort physiologique) ;

Performances à atteindre :

- Relation entre le bâti et la voirie permettant de limiter les nuisances liées à la cohabitation, en tirant parti des avantages qu'elle peut apporter ;
- Aménagement de conditions d'intimité suffisante pour les espaces ouverts privés.

6. Confort thermique

Réflexion demandée au sujet de :

- Le rapport déperditions/besoins (réflexion façade par façade) sur le plan énergétique tout en étant vigilant aux impacts des choix sur le confort en été comme en hiver. En effet, les efforts pour les économies d'énergie ne doivent pas aller à l'encontre du confort pour les occupants.
- Le recours à des ressources d'énergies renouvelables locales. Lorsqu'aucune filière locale d'énergie renouvelable n'est pertinente, produire une note justifiant qu'une analyse des filières a été effectuée suivant les différents critères du maître d'ouvrage (techniques, environnementaux, économiques, administratifs), et a conclu au manque de pertinence du recours à l'une ou l'autre de ces filières.
- La consommation d'énergie primaire (dès le début des études) ;

Performances à atteindre :

- Volumétrie du bâtiment conçue en prenant en compte une conception bioclimatique (utilisation des énergies la plus économique possible) et une minimisation des besoins énergétiques du bâtiment à la source,
- Sources d'énergie pour le chauffage et le refroidissement issues des énergies renouvelables, réduction de l'usage de technologies énergivores (climatisation) ou high-tech ;
- Usage d'équipements performants utilisant pour partie des énergies renouvelables locales permettant de diminuer la demande énergétique traditionnelle, ou pouvant être assimilés à des filières énergétiques locales d'origine renouvelable (p.ex. pompes à chaleur d'un COP moyen annuel supérieur à 3 PAC air/air exclues) ;
- Renforcement de l'efficacité des équipements existants ou nouveaux (meilleure exploitation et rendement en fonction des besoins) ;
- Compacité optimale des volumes créés tout en privilégiant les apports de lumière naturelle ;
- Limitation optimale des pertes de chaleur (étanchéité à l'air et ventilation adéquate, récupération de la chaleur produite par le bâtiment et ses occupants, suppression des ponts thermiques, etc.) ;
- Limitation optimale des risques de surchauffe (gestion des ensoleillements, adaptation des matériaux de manière à atteindre une inertie thermique performante) ;

7. Confort hygrothermique

Performances à atteindre :

- Homogénéité de l'humidité relative de l'air intérieur en maintenant les conditions de confort hygrothermique constantes ;
- Réponse optimale aux besoins spécifiques ponctuels de certains usages en limitant l'usage de technologies énergivores ou high-tech ;

8. Confort acoustique

Performances à atteindre :

- Gestion de l'acoustique intégrant la protection des espaces contre les émissions internes, externes, d'impacts et d'équipements ;
- Optimisation et adaptation de la qualité acoustique selon les fonctions et par zone ;
- Conformité aux normes en vigueur.

9. Confort visuel

Réflexion demandée au sujet de :

- l'implantation et le dimensionnement des parois vitrées compatible avec l'exigence énergétique (étude à réaliser) ;

Performances à atteindre :

- Relation visuelle satisfaisante avec l'extérieur (gestion des vis-à-vis, des vues, etc.) ;
- Recours privilégié à l'éclairage naturel et optimisation en termes de confort et de dépenses énergétiques,
- Recours à l'éclairage artificiel satisfaisant en appoint de l'éclairage naturel ;

10. Qualité sanitaire de l'air

Performances à atteindre :

- Dans la mesure du possible, éloignement des bâtiments des sources de pollutions électromagnétiques extérieures à raison de 1 m/1000 volts ;

- Dans l'installation électrique, limitation des champs électriques (5 volts /mètre en zone de repos, 10 volts /mètre en zone de travail) et magnétiques (2 milligauss pour toutes zones). Tout bâtiment doit disposer d'une mise à la terre dont la résistance est inférieure à 10 Ohms. L'utilisation de câbles blindés et de bio-relais est imposée ;
- Gestion des risques de pollution par les produits de construction, les équipements, l'entretien ou la maintenance, le radon.

11. Qualité sanitaire de l'eau (bâtiments uniquement)

Performances à atteindre :

- Protection du réseau de distribution collective d'eau potable ;
- Maintien et amélioration éventuelle de la qualité de l'eau potable dans les bâtiments, avec traitement éventuel des eaux non potables utilisées ;
- Gestion des risques liés aux réseaux d'eau non potable ;
- Maintenir une température de stockage de l'eau chaude à 60°C et de distribution à 50°C, pour minimiser les risques de légionellose ;

DIMENSION SOCIO-ECONOMIQUE

12. Dimension sociale

Performances à atteindre :

- Projet adapté au milieu social dans lequel il s'intègre, aménagements des zones accessibles au public favorisant les possibilités d'appropriation par les différents usagers (ouvert et appropriable par tous).
- Conception du projet en dialogue avec l'utilisateur pour en favoriser l'appropriation et le respect ;
- Accessibilité maximale aux personnes à mobilité réduite ou présentant d'autres handicaps ;

13. Dimension économique

Performances à atteindre :

- Limitation du coût de l'intervention lors de sa construction / son utilisation / son entretien / sa démolition ou rénovation future.
- Matériaux et procédé de construction favorisant des filières d'emploi locales ;
- Intégration de clauses éthiques et sociales dans les documents de marchés d'exécution ;

ECO-GESTION

14. Gestion de l'eau

Performances à atteindre :

- Restitution des eaux pluviales au milieu naturel le plus en amont possible (stockage et absorption d'épisodes pluvieux « habituels » sur le site) ;
- Récupération des eaux de pluie dans des citernes en vue de leur utilisation ;
- Assurance de l'assainissement des eaux usées ;

- Épuration des eaux usées sur le site même (en fonction des impositions communales) ;
- Utiliser des matériaux semi-perméables pour les espaces de circulation non carrossables ;
- Recherche de systèmes qui limitent la consommation d'eau (équipements performants, surveillance des réseaux pour diminuer les fuites, etc.) ;
- Proximité entre les préparateurs d'eau chaude sanitaire et les points de puisage ;
- Placement de fontaines à eau plutôt que de distributeurs de boissons (sans gobelets) ;

15. Gestion des déchets

Performances à atteindre :

- Prise en compte du système de tri sélectif ;
- Configuration des différents locaux en prévision du tri sélectif ;
- Conception du transit entre les lieux de stockage et de ramassage ;
- Prévision de poubelles extérieures et intérieures en suffisance avec tri sélectif ;
- Compostage des déchets végétaux ;

16. Gestion de l'entretien et de la maintenance

Performances à atteindre :

- Éducation des utilisateurs à une gestion intelligente de leur bâtiment (tri, ventilation, chauffage, entretien, éclairage) au travers :
 - de systèmes permettant la comptabilité des consommations énergétiques de manière individualisée pour les futurs occupants ;
 - une formation de 4h par l'architecte pour chaque acquéreur sur les modes d'utilisation du bâtiment et des prescriptions particulières y afférant pour un usage en bon père de famille ;
 - la rédaction d'un guide à destination des utilisateurs d'une vingtaine de pages A5 présentant l'éco-bâtiment, son mode de construction et son usage pratique (= mode d'emploi du bâtiment) ;
 - l'encouragement de l'utilisation d'appareils électriques peu énergivores ;
 - La mise en place, à la base, d'équipements peu énergivores ;
- Optimisation des besoins de maintenance et des procédés de gestion en maîtrisant leurs impacts sur l'environnement ;

17. Gestion de la mobilité

Performances à atteindre :

- Établissement de liens entre le projet et le système de cheminements existant ;
- Ouverture de continuités piétonnes prenant en compte et confortant les "chemins des usagers" repérés sur le site (cheminements piétons non officiels/marqués mais dont le passage réel est attesté dans les faits par l'usure du revêtement, de la pelouse par exemple) ;
- Intégration d'espaces vélos couverts, faciles d'accès, en suffisance et sécurisés ;
- Voies réservées ou prioritaires confortables pour les modes de transports écologiques (marche, vélo, véhicules partagés, transports en commun, etc.)
- Implantation stratégique du projet par rapport à la proximité des transports en commun (y compris véhicules partagés), intégration des connexions avec ces dispositifs collectifs ;
- Limitation de la présence des véhicules à moteur sur le site en fonction des besoins réels avec la mise en place d'aménagements piétonniers adéquats ;